
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU**

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril à 09 heures 30,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau, se sont réunis en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous la Présidence de Monsieur BORREGO Manuel, Vice-Président.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 11

Présents : 9

M. BORREGO Manuel, Mme FRITSCH Corinne, Mme VISSIERE Christine, Mme LAUSSUCQ Vanessa, Mme LABBE Bénédicte, M. ORTIZ Serge, Mme NAZARIES Annick, Mme VILLENAVE Christine et M. RIFFAUD Guy.

Absents et représentés : 2

M. PEYRONDET Laurent qui a donné procuration à M. BORREGO Manuel et Mme MARZAT Pascale qui a donné procuration à Mme FRITSCH Corinne.

Date d'envoi de la convocation le dix-sept avril deux mille vingt-six.

Mme LABBE Bénédicte est élue secrétaire de séance.

DL30042026 - 9 – CCAS-EHPAD - Budget annexe EHPAD – Affectations des résultats 2025 pour les trois sections

Rapporteur : Monsieur Le Vice-Président

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2025 dressé par le chef du centre de gestion comptable de Pauillac ;

VU le Compte Administratif de l'exercice 2025.

VU l'article R314-52 du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONSIDERANT qu'il appartient au gestionnaire d'affecter leurs résultats, la proposition budgétaire 2025 de l'EHPAD « Le Bois de Sémignan »

Le Conseil d'Administration du CCAS de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ADOPTER l'affectation provisoire du résultat 2025 des sections tarifaires hébergement, dépendance et soins de la section d'exploitation de l'EHPAD « Le bois de Sémignan », selon les tableaux ci-après :

Pour la section Hébergement

Résultat comptable 2025 / section tarifaire Hébergement	- 96 240.23 €
Report à nouveau déficitaire (119) :	- 105 361.21 €
Résultats à reprendre des exercices antérieurs	0,00 €
Résultats à affecter :	- 201 601.44 €
Réduction des charges d'exploitation :	0,00 €
Augmentation des charges d'exploitation :	0,00 €
Réserve de compensation des déficits d'exploitation (10686) :	0.00 €
Réserve de trésorerie (10685) :	0,00 €
A l'investissement (10682) :	0,00 €
Résultat à reporter en 2026 (c 119) :	- 201 601.44 €

Pour les sections Dépendance et Soins

Résultat comptable 2025 / sections tarifaires Dépendance et Soins	38 458.77€
Report à nouveau déficitaire (119) :	0,00 €
Résultats à reprendre des exercices antérieurs	0,00 €
Résultats à affecter :	38 458.77€
Réduction des charges d'exploitation :	0,00 €
Augmentation des charges d'exploitation :	0,00 €
Réserve de compensation des déficits d'exploitation (10686) :	38 458.77€
Réserve de trésorerie (10685) :	0,00 €
A l'investissement (10682) :	0,00 €
Résultat à reporter en 2026 (c110/119) :	0,00 €

Le compte 10682 (réserves affectées à l'investissement) reste donc à 563 748.34€.

Le compte 10686 (réserves de compensation des déficits d'exploitation) section Dépendance et Soins passe de 296 330.53€ à 334 789.30€.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance

Mme LABBE Bénédicte

Le Vice-Président

M. BORREGO Manuel



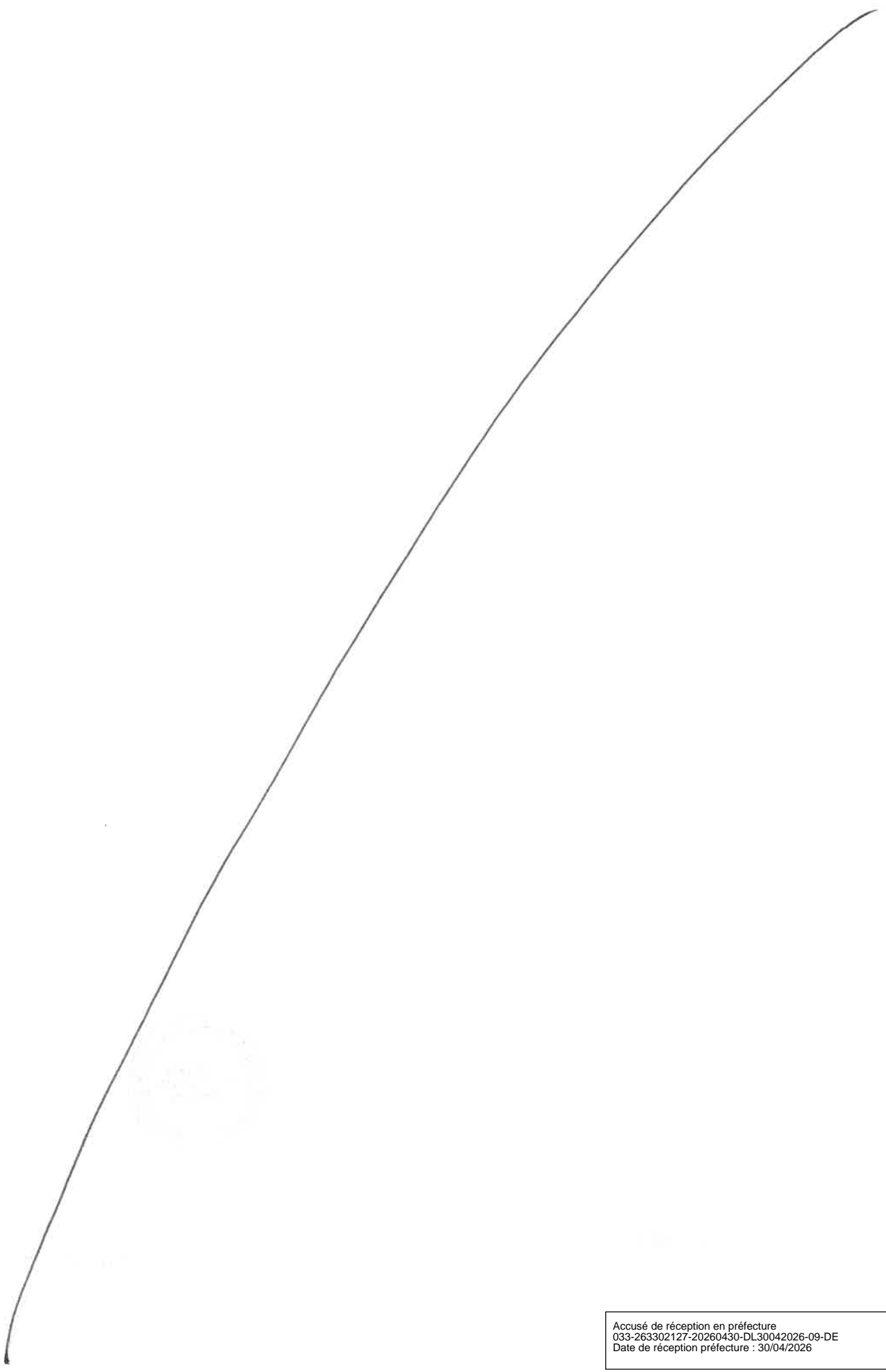
Le Vice-Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **30 AVR. 2026** Notifié le :

Télétransmis à la

Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **30 AVR. 2026**

Accusé de réception en préfecture
033-263302127-20260430-DL30042026-09-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



Accusé de réception en préfecture
033-263302127-20260430-DL30042026-09-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026